



LECTURE ET EXPLOITATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION

Intervenant : Sylvie CALIN

Retrouvez toutes nos formations sur : www.cfmel.fr

1. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF
2. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU COMPTE DE GESTION
3. LE COMPTE FINANCIER UNIQUE
4. QUESTIONS

1. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF

..... (1)

POSTE COMPTABLE DE

M 14

COMPTE ADMINISTRATIF

voté par nature

ANNEE

Le vote par nature signifie que les dépenses et les recettes sont classées selon la nature de l'objet et non en fonction de sa destination. C'est le mode le plus répandu.

Le budget des communes de plus de 3 500 hbts et de moins de 10 000 hbts est voté par nature et comporte une présentation par fonction.

Le budget des communes de 10 000 hbts et plus est voté soit par nature croisée par fonction, soit par fonction croisée par nature.

Quel que soit le mode de vote, la structure du document est la même.

1. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF

SOMMAIRE		Jointes	Sans objet
Informations générales			
p. 3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
p. 4	B - Modalités de vote du budget		
I. Présentation générale du budget			
p. 5	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget - Détail des restes à réaliser		
p. 6	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Dépenses		
p. 7	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
p. 8	B1 - Balance générale du budget - Dépenses		
p. 9	B2 - Balance générale du budget - Recettes		
III. Vote du budget			
pp. 10/11	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
pp. 12/13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
pp. 14/15	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
pp. 16/17	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
p. 18	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
IV. Annexes			
A - Elements de bilan			
p. 19	A1 - Présentation croisée par fonction (1)		
p. 20	A2.1 - Etat de la dette - Dette sur emprunt - Répartition par emprunts		
p. 20	A2.2 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre exercice		
p. 20	A2.3 - Etat de la dette - Autres dettes		
p. 21	A2.4 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par type de taux		
p. 22	A2.5 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		
p. 23	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		
p. 24	A2.7 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier		
p. 24	A2.8 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		
p. 25	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		
p. 25	A4 - Etat des provisions		
p. 25	A5 - Etalement des provisions		
p. 26	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		
p. 27	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		
p. 28	A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonct. (2)		
p. 29	A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Invest. (2)		
p. 30	A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3)		
p. 31	A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3)		
p. 32	A.7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4)		
p. 33	A.7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4)		
p. 34	A8 - Etat des charges transférées		
p. 34	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		
p. 35	A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées		
p. 35	A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties		
p. 36	A10.3 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Entrées		
p. 36	A10.4 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code l'urbanisme) - Sorties		
B - Engagements hors bilan			
p. 37	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		
p. 38	B1.2 - Etat des contrats de crédit-bail		
p. 38	B1.3 - Etat des contrats de partenariat public-privé		
p. 38	B1.4 - Etat des autres engagements donnés		
p. 38	B1.5 - Etat des engagements reçus		
p. 39	B1.6 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		
p. 40	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		
p. 40	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		
p. 40	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		
C - Autres éléments d'informations			
pp. 41/42	C1.1 - Etat du personnel		
p. 43	C1.2 - Actions de formation des élus		
p. 44	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		
p. 45	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		
p. 45	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		
p. 45	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		
pp. 46/47	C3.5 - Présentation agréée du budget principal et des budgets annexes		
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêté et signatures			
p. 48	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		
p. 48	D2 - Arrêté et signatures		

Les lignes en bleu sont propres au compte administratif

1. Les informations générales

2. Présentation générale du budget

3. Vote du budget

4. Les Annexes

Nota : la production des annexes est en principe obligatoire. Toutefois, les annexes A1 (présentation croisée par fonction), B1.1 (état des emprunts garantis) et C2 (liste des org. avec eng. financier) sont obligatoires à partir de 3 500 hbt.

Les annexes relatives aux « Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement » sont réservées aux seules communes dont la population est inférieure à 500 hbt.

1. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF

Sommaire

I - Informations générales

- A - Informations statistiques, fiscales et financières
- B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget
- C1 - Exécution du budget - Résultats
- C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses
- C3 - Exécution du budget - RAR Recettes

II - Présentation générale

- A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget
- A2 - Vue d'ensemble - Ventilation des opérations réelles et d'ordre
- B - Récapitulation par groupes fonctionnels
- C1 - Equilibre financier - Investissement
- C2 - Equilibre financier - Fonctionnement
- D1 - Balance générale - Dépenses
- D2 - Balance générale - Recettes

III - Adoption du CA

- A - Section d'investissement - Vue d'ensemble
- A.900 - Services généraux
- A.900-5 - Gestion des fonds européens
- A.901 - Sécurité
- A.902 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- A.903 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
- A.904 - Santé et action sociale (hors RSA)
- A.904-4 - RSA
- A.905 - Aménagement des territoires et habitat
- A.906 - Action économique
- A.907 - Environnement
- A.908 - Transports
- A.921 - Taxes non affectées
- A.922 - Dotations et participations
- A.923 - Dettes et autres opérations financières
- A.925 - Opérations patrimoniales
- A.926 - Transferts entre les sections
- A.95 - Chapitres de prévision sans réalisation
- B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble
- B.930 - Services généraux
- B.930-5 - Gestion des fonds européens
- B.931 - Sécurité
- B.932 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage
- B.933 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

ATTENTION, en M57, les rubriques et leur numérotation peuvent changer !

Ici sommaire d'une collectivité votant son CA par fonction en M57.

On retrouvera néanmoins toujours l'articulation avec les 4 parties principales (informations générales, présentation générale, adoption du CA et les annexes).

1. LES PRINCIPAUX ELEMENTS DU COMPTE ADMINISTRATIF

- 1.1 Les vues d'ensemble
- 1.2 Les vues détaillées
- 1.3 Les opérations d'équipement individualisées
- 1.4 Les éléments du bilan
- 1.5 Les engagements hors bilan
- 1.6 L'état du personnel
- 1.7 Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes
- 1.8 Décision en matière de taux de contribution directe

1.1 Les vues d'ensemble : Exécution du budget

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				AI
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES		RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A		G
	Section d'investissement	B		H
		+		+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit)	I
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit)	J
		=		=
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D		= G+H+I+J
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement	E		K
	Section d'investissement	F		L
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F		= K+L
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E		= G+I+K
	Section d'investissement	= B+D+F		= H+J+L
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F		= G+H+I+J+K+L

DETAIL DES RESTES A REALISER			
Chap. /art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	E	K
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	F	L

Les réalisations portent sur les crédits de l'exercice et les restes à réaliser de N₁ reportés en N.

Tous les états sont notés par rapport au sommaire : ici, nous sommes dans la 2^{ème} partie (présentation générale du budget), fiche A1, vue d'ensemble présentant l'exécution du budget et le détail des restes à réaliser.

Les reports de l'exercice antérieur (N-1) correspondent aux lignes budgétaires 001 et 002 de l'exercice N-1, c'est-à-dire les excédents ou déficit de chacune des section de fonctionnement et d'investissement

Si ce résultat cumulé (recettes du total cumulé – dépenses du total cumulé) **agrégé à celui des éventuels budgets annexes** présente un déficit égal ou supérieur à 10% des recettes de la section de fonctionnement (commune de moins de 20 000 hbt) ou 5% dans les autres cas, la chambre régionale des comptes saisie par le représentant de l'Etat, propose à la collectivité territoriale les mesures nécessaires au rétablissement de l'équilibre budgétaire. Cf. page « résultat d'exécution... » du compte de gestion

Les restes à réaliser font l'objet d'un état spécifique dressé par l'ordonnateur au 31 décembre de l'exercice. Deux exemplaires sont adressés au comptable public qui retourne au Maire ou Pdt un exemplaire visé par ses soins que le Maire ou le Pdt adjoint au budget de reprise du résultat de l'exercice à titre de justification.

Le détail des restes à réaliser à reporter à l'exercice suivant est fait selon le niveau de vote du budget (chapitre ou article).

1.1 Les vues d'ensemble : Section de fonctionnement par chapitre

Opérations réelles

Opérations d'ordre budgétaire : pas d'impact sur la trésorerie
 Mais elles doivent s'équilibrer :
 DF 023 = RI 021(budget primitif)
 DI 040 = RF 042
 RI 040 = DF 042
 DI 041 = RI 041
 DF 043 = RF 043

Il ne s'agit ni d'un chapitre ni d'un article mais d'une ligne budgétaire destinée à retracer le report des exercices antérieurs.

La différence entre les recettes de gestion courante et les dépenses de gestion courante correspond à l'ÉPARGNE DE GESTION.

La différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement correspond à l'ÉPARGNE BRUTE de la collectivité.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II
A2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général					
012	Charges de personnel et frais assimilés					
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante					
656	Frais de fonct. des groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante					
66	Charges financières					
67	Charges exceptionnelles					
68	Dotations aux provisions (1)					
022	Depenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionnement					
023	Virement à la section d'investissement (2)					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL					
	Pour information (3)					
	D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1					

Les charges et les produits rattachés sont des opérations de régularisation destinées :
 - à intégrer dans le résultat d'un exercice, les charges et les produits qui le concernent;
 - à extraire ceux qui ne le concernent pas.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
70	Produits des services, du domaine et ventes...					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations					
75	Autres produits de gestion courante					
013	Atténuations de charges					
	Total des recettes de gestion courante					
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions					
	Total des recettes réelles de fonctionnement					
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections (2)					
043	Opé. d'ordre à l'intérieur de la sect. fonct. (2)					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement					
	TOTAL					
	Pour information (3)					
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

1. 1 Les vues d'ensemble : Section d'investissement par chapitre

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR.N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement				
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
18	Compte de liaison : affectation à ... (6)				
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières				
45X-1	Total des op. pour compte de tiers (7)				
	Total des dépenses réelles d'investissement				
040	Op. d'ordre de transfert entre sections (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement				
	TOTAL				
	Pour information	(3)			
	D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

Opérations réelle distinguant les dépenses d'équipement et les dépenses financières dont une ligne est particulièrement intéressante : la ligne 16 « Emprunt et dettes assimilées » qui, en général, correspond au remboursement en capital (article précis 1641) : l'épargne brute calculée précédemment moins ce montant correspond à l'EPARGNE NETTE, montant disponible pour l'autofinancement. Elle ne doit pas être négative.

Opérations d'ordre budgétaire : pas d'impact sur la trésorerie

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR.N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (4)				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipements versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation (5)				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement				
10	Dot., fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisés (8)				
18	Compte de liaison : affectation à ...				
26	Particip. et créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions				
	Total des recettes financières				
45X-2	Total des op. pour le compte de tiers (7)				
	Total des recettes réelles d'investissement				
021	Virement de la section de fonctionnement (2)				
040	Op. d'ordre de transfert entre sections (2)				
041	Opérations patrimoniales (2)				
	Total des recettes d'ordre d'investissement				
	TOTAL				
	Pour information	(3)			
	R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				

L'annexe A 10.3 fait le bilan des cessions et du produit effectif.

Retenez que les chapitres codifiés à partir d'une racine « 02 » ne font pas l'objet d'une exécution (pas d'émission de titres ou de mandats).

1.2 Les vues détaillées : Section de fonctionnement

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR.N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser en 2012	
011	Charges à caractère général					
60...	...					
61...	...					
62...(2)	...					
635...	...					
637...	...					
012	Charges de personnel et frais assimilés					
621...	...					
631...	...					
633...	...					
64...	...					
...	...					
014	Atténuations de produits					
...	...					
65	Autres charges de gestion courantes					
65...	...					
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
...	...					
TOTAL=DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)						

SI la collectivité a individualisé le versement des subventions dès le budget, elle peut de nouveau le détailler au compte administratif.
 Cette individualisation des subventions n'est pas obligatoire au compte administratif dans la mesure où la collectivité doit également présenter une annexe spécifique détaillant les concours aux organismes (annexe B1.6).
 Cette observation s'applique également aux subventions versées aux chapitres 67 et 204.

Les vues détaillées vous permettent d'aller prendre connaissance plus finement des dépenses et recettes réalisées. Elles sont regroupées par chapitre et correspondent aux articles budgétaires.
 L'article correspond toujours au compte par nature le plus détaillé ouvert dans la nomenclature.

Vous retrouverez ces vues détaillées dans l'ordre suivant :

Section de fonctionnement :

- Détail des dépenses
- Détail des recettes

Section d'investissement

- Détail des dépenses
- Détail des recettes

On retrouve ici aussi le calcul des soldes intermédiaires de gestion avec ici, les DEPENSES DE GESTION et le rappel des chapitres agrégés correspondant

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan des comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;
 (2) Sauf le compte 621 retracé au sein du chapitre 012.

1.2 Les vues détaillées : Section de fonctionnement

III – VOTE DU BUDGET		III				
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES		A1				
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR-N)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
66	Charges financières (b)					
66111	Intérêts réglés à l'échéance					
66112	Intérêts – Rattachement des ICNE					
...	Calcul du 66112 (2)					
...	Montant des ICNE de l'exercice =					
...	Montant de l'exercice N-1 =					
67	Charges exceptionnelles (c)					
67...	...					
68	Dotations aux provisions (d) (3)					
68...	...					
...	...					
022	Dépenses imprévues (e)					
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e						
023	Virement à la section d'investissement					
042	Op. ordre de transfert entre sections (4)					
60...	...					
60315	Variation des stocks des terrains à aménager					
66...	...					
668	Indemnités de renégociation capitalisées					
67...(5)	...					
68...	...					
6811	Dot. aux amort. des immob. incorporelles et corporelles...					
6815	Dot. aux provisions pour risques et charges de fonct. (6)					
713	...					
043	Op. ordre à l'intérieur sect. fonct. (7)					
6015	Terrains à aménager					
6045	Achats d'études, prestations de services (terrain à aménager)					
605	Achats de matériel, équipements et travaux					
608	Frais accessoires sur terrains en cours d'aménagement					
...	...					
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)						
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)						
Pour information						
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1						

Le chapitre 66 fait référence notamment aux intérêts produits par la dette de la collectivité. L'article 66111 correspond aux intérêts réglés pendant l'année à corriger des intérêts courus non échus. Le rattachement des ICNE est obligatoire pour les plus de 3 500 hbts.

Le calcul du solde inscrit à l'article 66112 est utilement détaillé au bas de la page « détail des dépenses de fonctionnement » :

Détail du calcul des ICNE au compte 66112	
Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N – ICNE N-1	

Solde intermédiaire de gestion : les dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses totales de fonctionnement

S'il existe un déficit en fonctionnement, signal négatif pour les finances de la collectivité

1.2 Les vues détaillées : Section de fonctionnement

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges					
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements					
6037	Variation des stocks de marchandises ...					
609...	...					
619	Rabais, remises et ristournes obtenus sur services extérieurs					
629	Rabais, remises et ristournes obtenues sur autres services extérieurs					
6419	Remb. sur rémunérations du personnel					
6459	Remb. sur charges de sécurité sociale et de prévoyance					
6479	Remboursements sur autres charges sociales					
6489	Remb. au titre du fonds de compensation de cessation progressive d'activité					
...						
70	Produits des services, du domaine ...					
70...	...					
73	Impôts et taxes					
73...	...					
74	Dotations et participations					
74...	...					
75	Autres produits de gestion courante					
75...	...					
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013						

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement.

On retrouve la même présentation pour les recettes.

1.2 Les vues détaillées : Section de fonctionnement

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES	A2

On retrouve la même présentation pour les recettes.

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RARN-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
76	Produits financiers (b)					
76...	...					
77	Produits exceptionnels (c)					
77...	...					
78	Reprises sur provisions (d) (2)					
78...	...					
TOTAL DES RECETTES REELLES=a+b+c+d						
042	<i>Op. d'ordre de transfert entre sections (3)</i>					
6031	...					
60315	<i>Variation des stocks des terrains à aménager</i>					
...	...					
713	...					
...	...					
721	<i>Immobilisations incorporelles (travaux en régie)</i>					
722	<i>Immobilisations corporelles (travaux en régie)</i>					
...	...					
77...(4)	...					
777	<i>Quote-part des subv. d'invest. transférées au c./ résultat</i>					
...	...					
78...	...					
7811	<i>Reprises sur amort. des immo. incorporelles et corporelles</i>					
7815	<i>Reprises sur provisions pour risques et charges de func. (5)</i>					
...	...					
791	<i>Transferts de charges de fonctionnement</i>					
796	<i>Charges financières</i>					
797	<i>Charges exceptionnelles</i>					
...	...					
043	<i>Op.ordre à l'intérieur de la sect. de func. (6)</i>					
60315	<i>Variation des stocks des terrains à aménager</i>					
...	...					
7133	<i>Variation des en-cours de production de biens</i>					
...	...					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE						
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)						
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1						

Permet de voir rapidement quel était le niveau de recettes disponible au début de l'exercice

1.2 Les vues détaillées : Section d'investissement

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR.N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
040	Opérations d'ordre transfert entre sections				
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>				
10...	...				
139	<i>Subv. d'investissement reprises au c/résultat</i>				
15...	<i>Provisions pour risques et charges (2)</i>				
...	...				
192	Moins-values de cessions				
29...	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (2)</i>				
39...	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (2)</i>				
49...	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (2)</i>				
59...	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (2)</i>				
...	...				
	Charges transférées				
21...	...				
23...	...				
31...	<i>Matières premières (et fourniture)</i>				
33...	<i>En-cours de production de biens</i>				
34...	<i>En-cours de production de services</i>				
35...	<i>Stocks de produits</i>				
4816	<i>Frais d'émission des emprunts</i>				
4817	<i>Indemnités de renégociation de la dette</i>				
...	...				
041	Opérations patrimoniales				
16...	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>				
20...	<i>Immobilisations incorporelles</i>				
21...	<i>Immobilisations corporelles</i>				
23...	<i>Immobilisations en cours</i>				
26...	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>				
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>				
...	...				
TOTAL DEPENSES D'ORDRE					
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)					
Pour information					
D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1					

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;
 (2) Si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires ;

On retrouve la même présentation pour la section d'investissement

Pour mémoire, l'ampleur du patrimoine cessible constitue un des éléments d'appréciation des marges de manœuvre de la collectivité.

Les cessions d'immobilisations (terrains ou bâtiments) sont inscrites en section de fonctionnement (cpte 775) et sont retraitées en investissement du fait de leur caractère non récurrent par le biais d'un mouvement d'ordre budgétaire au compte 21 affichant la valeur nette comptable en mouvement d'ordre et la plus value ou moins value en opération d'ordre au compte 19.

La section d'investissement est en général déficitaire. Le déficit de N-1 doit avoir été couvert par l'affectation d'une partie ou de la totalité du résultat de fonctionnement que l'on va retrouver au niveau du compte 1068 en recette d'investissement.

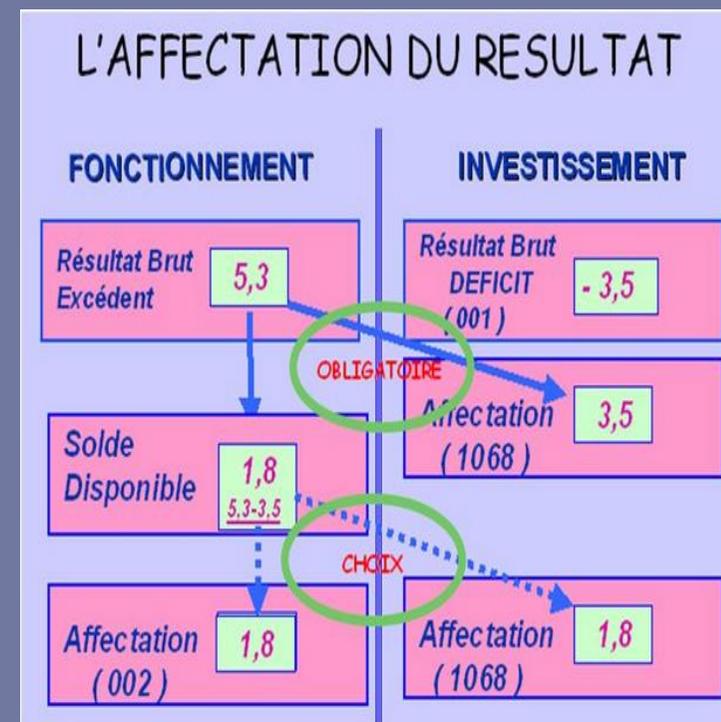
En théorie, la RI « 1068 » doit être au moins égale au DI001. Si tel n'est pas le cas, ALERTE !

1.2 Les vues détaillées : Section d'investissement

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES	B 2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+R.A.R.N.1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
3...	Stocks				
...	...				
13	Subventions d'investissement				
1311	Etats et établissements nationaux				
...	...				
16	Emprunts et dettes assimilées				
163	Emprunts obligataires				
...	...				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme				
...	...				
204	Subventions d'équipements versées				
20411	Etat				
...	...				
21	Immobilisations corporelles				
2111	Terrains nus				
...	...				
22	Immobilisations reçues en affectation				
2211	Terrains nus				
...	...				
23	Immobilisations en cours				
2312	Terrains				
...	...				
Total des recettes d'équipement					
10	Dotations, fonds divers et réserves				
1021	Dotation				
...	...				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				
18	Compte de liaison : affectation à				
...	...				
26	Participations et créances rattachées à des particip.				
261	Titres de participation				
...	...				
27	Autres immobilisations financières				
271	Titres immobilisés (droit de propriété)				
...	...				
024	Produit des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières					
45...2.	Opé. pour compte de tiers n°... (1 ligne par opé.) (2)				
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers					
TOTAL DES RECETTES REELLES					

On retrouve la même présentation pour les recettes avec d'une part le détail des recettes réelles d'investissement dont le fameux compte « 1068 »



(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;
 (2) Voir annexe IV.A.9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

1.2 Les vues détaillées de la section d'investissement

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT– DETAIL DES RECETTES					B2
Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR.N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>				
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (2)</i>				
...	...				
15...2	<i>Provisions pour risques et charges (3)</i>				
16...	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>				
...	...				
...	...				
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>				
29...2	<i>Provisions pour dépréciation des immobilisations (3)</i>				
31...	<i>Matières premières (et fourniture)</i>				
33...	<i>En-cours de production de biens</i>				
34...	<i>En-cours de production de services</i>				
35...	<i>Stocks de produits</i>				
39...2	<i>Provisions pour dépréciation des stocks et en-cours (3)</i>				
481...	<i>Charges à répartir sur plusieurs ex. (amortissements)</i>				
49...2	<i>Provisions pour dépréciation des comptes de tiers (3)</i>				
59...2	<i>Provisions pour dépréciation des comptes financiers (3)</i>				
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
041	<i>Opérations patrimoniales</i>				
10...	<i>Dotations, fonds divers et réserves</i>				
16...	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>				
20...	<i>Immobilisations incorporelles</i>				
21...	<i>Immobilisations corporelles</i>				
23...	<i>Immobilisations en cours</i>				
26...	<i>Participations et créances rattachées à des participations</i>				
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>				
...	...				
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE					
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)					
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1					

Et on termine avec le détail des recettes d'ordre dont notamment les dotations aux amortissements pour ceux qui les pratiquent. Pour rappel, toutes les opérations d'ordre figurent en italique.

1.3 Les opérations d'équipement détaillées

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°:.... (1)
LIBELLE :...

POUR VOTE (Chapitre)
ou
POUR INFORMATION (2)

Art. (3)	Libellé (3)	Eléments afférents à l'exercice			Pour mémoire Cumul des réalisations (4)
		Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
DEPENSES			A		B
20 204	Immobilisations incorporelles Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
23	Immobilisations en cours				

RECETTES (répartition) (Pour information)		Reste à réaliser N-1 (4)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		C	D
13 ...	Subventions d'investissement		
16 ...	Emprunts et dettes assimilées		

Solde du financement (5)	Pour l'exercice	En cumulé
Recettes – Dépenses	C-A	D-B

(1) Ouvrir un cadre par opération ;
 (2) Rayer la mention inutile ;
 (3) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la collectivité ou l'établissement ;
 (4) Réalisations antérieures + réalisation de l'exercice ;
 (5) Indiquer le signe algébrique.

Pour les collectivités qui individualisent leurs opérations d'équipement, les chapitres 20, 204, 21, 22 et 23 des vues d'ensemble et détaillées précédemment ne comprennent pas les crédits ventilés au sein des opérations d'équipement. Il y aura en section d'investissement, dans le détail des dépenses autant de lignes ouvertes qu'il y a d'opérations d'équipement. Chaque opération est affectée d'un numéro librement décidé par la collectivité.

Pour chaque opération, on peut consulter le « solde du financement » pour l'exercice et en cumulé depuis le démarrage de l'opération.

LES ANNEXES -1.4 Les éléments du bilan : la dette

IV – ANNEXES							IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE							A2.1
A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)							
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N	
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage		
5191 Avances du Trésor							
5192 Avances de trésorerie							
51931 Lignes de trésorerie							
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt							
5194 Billets de trésorerie							
5198 Autres crédits de trésorerie							
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Les états libellés A2.1 à A2.8 retracent différentes informations relatives à la dette de la collectivité.

L'état A2.1 concerne les crédits de trésorerie. C'est le seul état qui vous permette de savoir si la collectivité a eu recours à des instruments de financement de très court terme.

En effet, mis à part la commission d'engagement et les intérêts, aucune ligne du compte administratif ou du budget n'indique le montant de la ligne de trésorerie. On peut retrouver trace de celle-ci au niveau du compte de gestion (CG) à l'article 519. Les deux montants (encours restant dû au 31/12/N et solde créditeur du CG doivent correspondre).

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêtée à la date du 31/12/2019

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
51931	Lignes de crédit de trésorerie		500 000,00	418 845,71	235 445,71			418 845,71	735 445,71		316 600,00
	Sous Total compte 5193		500 000,00	418 845,71	235 445,71			418 845,71	735 445,71		316 600,00

LES ANNEXES -1.4 Les éléments du bilan : la dette

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
								163 Emprunts obligataires (Total)						
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 426 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					1 426 000,00									
00002175237	CREDIT AGRICOLE	11/04/2018		01/07/2018	138 000,00	C		1,890	1,890	euros	T	P	N	A-1
00003857357	CREDIT AGRICOLE	25/09/2020		01/01/2021	100 000,00	F		1,070	1,070	euros	T	P	N	A-1
A1708133	CAISSE EPARGNE BEZIERS	25/12/2008		25/03/2009	490 000,00	F		3,950	3,950	euros	T	C	N	A-1
A1708133	CAISSE EPARGNE BEZIERS	25/12/2008		25/03/2009	90 000,00	F		3,500	3,500	euros	T	P	N	A-1
ALR200510744	CAISSE EPARGNE BEZIERS	16/12/2005		25/02/2006	300 000,00	F		3,750	3,750	euros	T	P	N	A-1
ARC30239	CAISSE EPARGNE BEZIERS	08/11/2006		25/05/2007	308 000,00	F		4,400	4,400	euros	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Indication sur l'origine et la nature de l'emprunt

Identification des créanciers de la collectivité

Montant prêté à l'origine

Taux initial appliqué au départ du contrat

Caractéristiques du contrat

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro du contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 31/12/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)		
						Type de taux (12)	Index (13)				Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (14)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		902 385,33				52 015,30	30 509,06	0,00	237,58	
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		902 385,33				52 015,30	30 509,06	0,00	237,58	
00002175237	N	0,00	A-1	111 321,70	15,00	C		8 125,65	2 176,51	0,00	0,00	
00003857357	N	0,00	A-1	89 814,78	16,00	F		5 119,82	995,30	0,00	237,58	
A1708133	N	0,00	A-1	321 844,63	16,00	F		14 818,18	13 124,23	0,00	0,00	
A1708133	N	0,00	A-1	59 473,72	16,00	F		2 716,06	218,34	0,00	0,00	
ALR200510744	N	0,00	A-1	127 652,02	8,00	F		13 440,09	5 103,43	0,00	0,00	
ARC30239	N	0,00	A-1	192 278,48	14,00	F		9 795,49	8 891,25	0,00	0,00	
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
16441 Emprunt assorti d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	
167 Emprunts et dettes assortis de...		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	

Indication si l'emprunt a fait l'objet d'un instrument financier de couverture (swap, cap, floor...)

Montant de la dette existante au 31 décembre de l'exercice étudiée : c'est ce montant qui permet de calculer la capacité de désendettement en le rapprochant de l'épargne brute.
Ex : si l'épargne brute est de 200 000 euros , la capacité de désendettement est de : $902\,385,33 / 200\,000 = 4,5$ ans

Indication de la durée restant à courir pour amortir totalement l'emprunt

Montant de la charge annuelle représentée par la dette : capital et intérêts auxquels s'ajoutent les ICNE.
Ces montants doivent être identiques à ceux figurant à l'article concerné

LES ANNEXES -1.4 Les éléments de bilan : la dette

Avec cet état « A2.4 », vous pouvez très rapidement voir si votre dette présente un risque particulier élevé. Schématiquement, en vert, sécurisé, en rouge risque important, entre les deux, risque moyen MAIS il convient d'étudier les clauses contractuelles des contrats pour se faire une idée exacte du risque auquel on peut être confronté de manière à l'anticiper.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	6	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,01	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	902 385,33	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swapion)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Si vous avez, par exemple, sécurisé le taux de vos emprunts par des instruments de type SWAP, CAP, FLOOR, COLLAR, cette annexe vous indique la date de départ et de fin de la couverture, le type d'instrument, son coût

IV – ANNEXES													IV			
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT													A2.6			
A2.6 – REMBOURSEMENT ANTICIPE D’UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)																
Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (3)																
Total des recettes au c/ 166					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	
Refinancement de dette (4)																

L'annexe A2.6 vous permet d'aller contrôler si le remboursement total en capital figurant sur la vue d'ensemble (chapitre 16) comporte ou non un ou des remboursements anticipés avec REFINANCEMENT. Si tel est le cas, il convient de les extraire puisqu'il ne s'agit pas d'un nouvel endettement mais d'un remboursement d'un prêt existant remplacé par un nouveau prêt.

IV – ANNEXES															IV				
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N															A2.7				
A2.7 – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)																			
N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Contrat initial	Contrat renégocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

L'annexe A2.7 apporte quant à elle une information complète sur toutes les opérations qui ont concerné la dette. Il peut par exemple s'agir non pas d'un remboursement par anticipation mais d'une renégociation de marge sur un taux révisable.

L'annexe A2.8 vous apporte des indications sur la prise en charge par votre collectivité de remboursements d'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait eu transfert d'emprunt. Par exemple, lors d'un transfert de compétence avec transfert d'un bien financé par emprunt, une intercommunalité prend en charge les annuités d'emprunt relative au bien transféré. Bien souvent, le choix a plutôt été fait de transférer la dette à l'intercommunalité avec l'accord du banquier.

L'annexe A2.9 fait le listing d'engagement au niveau de dette qui ne concernerait pas des emprunts.

1.4 Les éléments du bilan : les provisions (communes de plus de 3 500 hbts)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS	A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

L'annexe A4 détaille les provisions constituées par la collectivité. C'est également un moyen de connaître les risques contentieux existant dans la collectivité.

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir un risque ou une charge qui va générer une sortie de ressources vis-à-vis d'un tiers, sans contrepartie au moins équivalente et dont la réalisation est rendue probable par un événement survenu ou en cours. Il importe que ce risque ou cette charge soit nettement précisé quant à son objet.

S'agissant des collectivités locales, les instructions budgétaires et comptables prévoient l'enregistrement des provisions mais les dispositions applicables ne sont pas identiques suivant le type de collectivité. Si une collectivité omet sciemment ou non de constater une provision obligatoire, le budget peut être considéré comme « non sincère » au regard de la règle de l'équilibre budgétaire.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		539 770,00	354 175,56
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		422 409,00	350 504,96
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	422 409,00	350 504,96
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		117 361,00	3 670,60
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
10226	Taxe d'aménagement	1 000,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	3 671,00	3 670,60
020	Dépenses imprévues	112 690,00	0,00

1^{ère} étape :
Détermination des dépenses qui doivent être couvertes par des ressources propres (dont les restes à réaliser déterminés à la fin de l'année concernée)

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice précédent (N-1)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	354 175,56	812 620,00	0,00	1 166 795,56

Montant total à couvrir

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES		A6.2	
RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		242 341,00	225 093,77
Ressources propres externes de l'année (a)		115 000,00	97 752,54
10222	FCTVA	90 000,00	56 870,33
10223	TLE	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	25 000,00	40 882,21
10228	Autres fonds	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (2)		127 341,00	127 341,23
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation des documents	8 300,00	8 300,26
28031	Frais d'études	4 088,00	4 088,00
28033	Frais d'insertion	123,00	123,00
28041511	GFP rat : Bien mobilier, matériel	943,00	943,00
28051	Concessions et droits similaires	2 013,00	2 012,68
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	780,00	780,00
28128	Autres aménagements de terrains	3 763,00	3 763,00
281311	Hôtel de ville	690,00	690,00
281312	Bâtiments scolaires	803,00	969,00
281316	Equipements de cimetière	969,00	803,00
281318	Autres bâtiments publics	4 133,00	4 133,00
28132	Immeubles de rapport	3 399,00	3 399,38
28135	Installations générales, agencements, ...	7 537,00	7 536,92
28138	Autres constructions	3 357,00	3 357,00
28152	Installations de voirie	16 894,00	16 893,55
281531	Réseaux d'adduction d'eau	79,00	79,00
281538	Autres réseaux	9 373,00	9 373,38
281561	Matériel roulant	288,00	288,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	9 516,00	9 516,32
281578	Autre matériel et outillage de voirie	2 592,00	2 592,60
28158	Autres installat*, matériel et outillage	9 823,00	9 822,61
28182	Matériel de transport	18 088,00	18 087,65
28183	Matériel de bureau et informatique	2 465,00	2 465,46
28184	Mobilier	11 368,00	11 367,62
28188	Autres immo. corporelles	5 957,00	5 956,80
29...	Prov. pour dépréciat* immobilisations		
39...	Prov. dépréciat* des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers		
59...	Prov. dépréc. comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la sect* de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice précédent	Affectation R1068 de l'exercice précédent	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	225 093,77	339 358,00	571 738,00	247 896,00	1 384 085,77

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 166 795,56
Ressources propres disponibles	IV 1 384 085,77
Solde	V = IV - II (3) 217 290,21

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Les comptes 15, 29, 38, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(3) Indiquer le signe algébrique.

2^{ème} étape : Détermination des ressources propres existantes (FCTVA, TLE, taxe d'aménagement, ... Dotations aux amortissement)

Et vérification qu'elles sont bien supérieures ou au moins égales aux dépenses déterminées précédemment (ici solde positif de 217 290,21 euros) : la règle de l'équilibre est respectée.

Plus le solde est important, plus la collectivité est **a priori** à l'aise financièrement.

1.5 Les engagements hors bilan : l'état des garanties d'emprunt

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	3 781 225.82
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B7.2

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties échues dans l'exercice (2)	A	15 113 219,29
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	48 780,76
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	15 307 180,30
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	30 469 180,35
Recettes réelles de fonctionnement	II	372 134 713,46
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	8,19

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

La part des garanties d'emprunt ne doit pas excéder 50 % du montant des recettes réelles de fonctionnement. Attention, les garanties concernant le logement social ne sont pas prises en compte dans le calcul de ce ratio. Pour autant, ce type d'organismes peut être confronté à des difficultés.

1.6 Les annexes patrimoniales : L'état du personnel

IV – ANNEXES					IV		
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N					B9		
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		713,00	0,00	713,00	484,00	64,00	548,00
Adjt adm	C	161,00	0,00	161,00	78,00	39,00	117,00
Adjt adm Pal 1Ci	C	138,00	0,00	138,00	115,00	0,00	115,00
Adjt adm Pal 2Ci	C	151,00	0,00	151,00	144,00	0,00	144,00
Administrateur	A	13,00	0,00	13,00	1,00	0,00	1,00
Administrateur HCl	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Attaché	A	103,00	0,00	103,00	62,00	13,00	75,00
Attaché HCl	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché Pal	A	37,00	0,00	37,00	21,00	2,00	23,00
Directeur territorial	A	9,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	39,00	0,00	39,00	30,00	5,00	35,00
Rédacteur Pal 1Ci	B	34,00	0,00	34,00	16,00	0,00	16,00
Rédacteur Pal 2Ci	B	21,00	0,00	21,00	12,00	3,00	15,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2 224,00	0,74	2 224,74	1 596,50	413,00	2 009,50
Adjt tech	C	631,00	0,74	631,74	478,50	375,00	853,50
Adjt tech Pal 1Ci	C	253,00	0,00	253,00	198,00	0,00	198,00

Permet de voir quelle est la structure des effectifs de la collectivité :

- par statut
- par filières
- par grade....

IV – ANNEXES					IV		
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N					B9		
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N							
GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services	A	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		713,00	0,00	713,00	484,00	64,00	548,00
Adjt adm	C	161,00	0,00	161,00	78,00	39,00	117,00
Adjt adm Pal 1Ci	C	138,00	0,00	138,00	115,00	0,00	115,00
Adjt adm Pal 2Ci	C	151,00	0,00	151,00	144,00	0,00	144,00
Administrateur	A	13,00	0,00	13,00	1,00	0,00	1,00
Administrateur HCl	A	3,00	0,00	3,00	1,00	2,00	3,00
Attaché	A	103,00	0,00	103,00	62,00	13,00	75,00
Attaché HCl	A	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché Pal	A	37,00	0,00	37,00	21,00	2,00	23,00
Directeur territorial	A	9,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur	B	39,00	0,00	39,00	30,00	5,00	35,00
Rédacteur Pal 1Ci	B	34,00	0,00	34,00	16,00	0,00	16,00
Rédacteur Pal 2Ci	B	21,00	0,00	21,00	12,00	3,00	15,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		2 224,00	0,74	2 224,74	1 596,50	413,00	2 009,50
Adjt tech	C	631,00	0,74	631,74	478,50	375,00	853,50
Adjt tech Pal 1Ci	C	253,00	0,00	253,00	198,00	0,00	198,00

1.7 Les autres éléments d'information : Présentation agrégée budget principal et Budget(s) annexe(s)

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	
PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 055 037,00	2 727 133,35	812 620,00	515 283,65
RECETTES	4 055 037,00	3 318 367,50	339 358,00	397 311,50
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 837 088,00	3 104 682,68	0,00	732 405,32
RECETTES	3 837 088,00	4 219 372,70	0,00	-382 284,70

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget) (1)

BUDGET : CCAS / N°SIRET : 26340079800017				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
RECETTES				

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 055 037,00	2 727 133,35	812 620,00	515 283,65
RECETTES	4 055 037,00	3 318 367,50	339 358,00	397 311,50
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	3 895 544,00	3 119 431,39	0,00	776 112,61
RECETTES	3 895 544,00	4 255 428,70	0,00	-359 884,70
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	7 950 581,00	5 846 564,74	812 620,00	1 291 396,26
TOTAL GENERAL DES RECETTES	7 950 581,00	7 573 796,20	339 358,00	37 426,80

Cet état permet d'avoir un aperçu rapide du nombre de budgets annexes de votre collectivité et présente un tableau récapitulatif du des dépenses et recettes agrégées pour l'ensemble des budgets et, surtout, une présentation consolidée neutralisant les flux réciproques pour une meilleure lecture.

1.8 Décision en matière de taux

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
TFPB	3 516 000,00	4,49	52,09	0,00	1 831 484,00	4,49
TFPNB	79 800,00	3,50	82,84	0,00	66 106,00	3,50
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	3 595 800,00	4,47			1 897 590,00	4,45

Ce tableau comporte normalement les bases réelles notifiées par les services fiscaux sur l'état 1259 de N+1

IV – ANNEXES							IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS							D12
Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)	
Part régionale des ressources							
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part départementale des ressources							
Taxe foncière sur les propriétés bâties		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Part communale des ressources							
Taxe d'habitation		23 319 366,00	-93,84	22,49 %	0,00	6 236 517,00	
TFPB		379 617 000,00	-1,72	52,63 %	68,79	199 792 427,00	
TFPNB		544 000,00	-5,74	112,71 %	0,00	613 142,00	
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
TOTAL		0,00	0,00			0,00	

SOMMAIRE

Le Compte de Gestion sur Chiffres

1ERE PARTIE : Situation patrimoniale	3
1 Bilan synthétique	Etat I-1 4
2 Bilan	Etat I-2 5
2.1 Bilan Actif	
2.2 Bilan Passif	
3 Compte de résultat synthétique	Etat I-3 13
4 Compte de résultat	Etat I-4 14
5 Annexe	18
Etats des opérations pour compte de tiers	Etat I-5 19
2EME PARTIE : Exécution budgétaire	21
1 Résultats budgétaires de l'exercice	Etat II-1 22
2 Résultats d'exécution	Etat II-2 23
3 Etat de consommation des crédits	Etat II-3 24
4 Etat de réalisation des opérations	Etat II-4 30
3EME PARTIE : Comptabilité des deniers et valeurs	43
1 Balance des comptes	Etat III-1 44
2 Situation des valeurs inactives	Etat III-2 82
4EME PARTIE : Page des signatures	83

Comme pour le CA, le CG comporte 4 parties avec 2 objectifs visés :

- Justifier l'exécution du budget,
- Présenter l'évolution de la situation patrimoniale et financière de la collectivité

La partie « Compte de résultat » = Compte administratif

2.1 Le bilan synthétique (pour plus de détail, aller voir « Analyse financière Rétrospective » sur le site du CFMEL)

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total(En milliers d'Euros)	PASSIF	Total(En milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	314,92	Dotations	2 749,63
Terrains	2 482,50	Fonds Globalisés	5 421,36
Constructions	13 261,11	Réserves	12 060,72
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	11 491,88	Différences sur réalisations d'immobilisations	755,19
Immobilisations corporelles en cours	1 124,79	Report à nouveau	360,04
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées	5 375,76	Résultat de l'exercice	631,42
Autres immobilisations corporelles	1 360,19	Subventions transférables	2 091,94
Total immobilisations corporelles (nettes)	35 096,24	Subventions non transférables	7 383,02
Immobilisations financières	12,38	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermement et du remettant	597,07
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	35 423,53	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	32 050,39
Créances	64,28	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	39,00
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	4 483,56
Responsabilités	1 111,73	Fournisseurs ⁽²⁾	24,35
Autres actifs circulants		Autres dettes à court terme	0,23
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 176,01	Total dettes à court terme	24,58
Comptes de régularisations	14,11	TOTAL DETTES	4 508,13
		Comptes de régularisations	16,12
TOTAL ACTIF	36 613,65	TOTAL PASSIF	36 613,65

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2020

Créances = Restes à recouvrer
Un montant important doit faire l'objet d'un travail conjoint avec la trésorerie

Disponibilités = Montant du compte 515 au 31/12/N

Dettes financières à long terme : doit correspondre au capital restant dû figurant au CA, compte 164

Fournisseurs = Restes à payer
Un montant important peut être révélateur de difficultés

Résultats budgétaires de l'exercice

40000 -

Exercice 2019

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 511 489,11	3 831 049,11	6 342 538,22
Titres de recette émis (b)	2 144 091,84	3 572 599,00	5 716 690,84
Réductions de titres (c)		5 127,30	5 127,30
Recettes nettes (d = b - c)	2 144 091,84	3 567 471,70	5 711 563,54
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 511 489,11	3 831 049,11	6 342 538,22
Mandats émis (f)	2 335 107,81	2 958 204,55	5 293 312,36
Annulations de mandats (g)		22 148,62	22 148,62
Depenses nettes (h = f - g)	2 335 107,81	2 936 055,93	5 271 163,74
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		631 415,77	440 399,80
(h - d) Déficit	191 015,97		

Permet de visualiser rapidement les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice N qui doivent correspondre à ceux du compte administratif.

2.3 Le compte de gestion : Résultats d'exécution du budget principal et des budgets annéexe

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					
40000 - 	Exercice 2019				
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2019	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019
I - Budget principal					
Investissement	276 681,08		-191 015,97		85 665,11
Fonctionnement	736 044,24	376 000,00	631 415,77		991 460,01
TOTAL I	1 012 725,32	376 000,00	440 399,80		1 077 125,12
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	1 012 725,32	376 000,00	440 399,80		1 077 125,12

Solde de clôture de l'exercice N-1

Montant correspondant au 1068 de l'exercice N

Excédent ou déficit de clôture de l'exercice N

Montants correspondants aux résultats du compte administratif en inv. et en fonc. pour le seul exercice N

2.4 Le compte de gestion : Balance réglementaire des Comptes du Grand Livre

Balance Réglementaire des Comptes du Grand Livre

Arrêté à la date du 31/12/2019

40000

Exercice 2019

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotation		2 745 530,15		2,00			2 745 532,15		2 745 532,15	
10222	FCTVA		3 778 647,48			155 561,95		3 934 209,43		3 934 209,43	
10223	TLE		822 250,29					822 250,29		822 250,29	
10226	Taxe d'aménagement		213 534,85			4 498,86	26 708,70	4 498,86	240 243,55		235 744,69
10228	Autres fonds d'investissement		429 155,70						429 155,70		429 155,70
1022	Sous Total compte 1022		5 243 588,32			4 498,86	182 270,65	4 498,86	5 425 858,97		5 421 360,11
10251	Dons et legs en capital		4 093,26						4 093,26		4 093,26
1025	Sous Total compte 1025		4 093,26						4 093,26		4 093,26
1027	Mise à disposition chez le bénéficiaire		597 074,89						597 074,89		597 074,89
102	Sous Total compte 102		8 590 286,62		2,00	4 498,86	182 270,65	4 498,86	8 772 559,27		8 768 060,41
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		11 684 724,58				376 000,00		12 060 724,58		12 060 724,58

La balance du compte de gestion développe, dans l'ordre croissant des comptes ouverts au plan de comptes par nature, la balance d'entrée, les opérations non budgétaires et budgétaires de l'exercice et la balance de sortie.

Les soldes créditeurs ou débiteurs sont sources d'informations.

2.4 Le compte de gestion : Balance réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
13918	Subv équipt transf autres	60 861,43				2 657,00		63 518,43		63 518,43	
1391	Sous Total compte 1391	1 247 983,03				2 973,00		1 250 956,03		1 250 956,03	
139	Sous Total compte 139	1 247 983,03				2 973,00		1 250 956,03		1 250 956,03	
13	Sous Total compte 13	1 247 983,03	10 191 574,25			2 973,00	534 337,03	1 250 956,03	10 725 911,28		9 474 955,25
15111	Prov litiges (nb)		39 000,00						39 000,00		39 000,00
1511	Sous Total compte 1511		39 000,00						39 000,00		39 000,00
151	Sous Total compte 151		39 000,00						39 000,00		39 000,00
15	Sous Total compte 15		39 000,00						39 000,00		39 000,00
1641	Emprunts en euros		4 744 930,20			281 337,49		281 337,49	4 744 930,20		4 463 592,71
164	Sous Total compte 164		4 744 930,20			281 337,49		281 337,49	4 744 930,20		4 463 592,71

Ex : A -montant des capitaux restant dûs au 01/01/N (encours de dette au 01/01/N)

Ex : C- montant des capitaux restant dûs au 31/12/N (encours de dette au 31/12/N)

Ex : B -Montant du remboursement en capital de la dette sur l'année N

$$A - B = C$$

$$4\,744\,930,20 - 281\,337,49 = 4\,463\,592,71$$

2.4 Le compte de gestion : Balance réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Total classe 2	38 204 889,21	3 831 837,53	2 350 190,99	2 350 188,99	2 045 540,35	995 060,57	42 600 620,55	7 177 087,09	39 267 542,82	3 844 009,36
4011	Fournisseurs		13 232,23	959 148,86	954 763,85			959 148,86	967 996,08		8 847,22
401	Sous Total compte 401		13 232,23	959 148,86	954 763,85			959 148,86	967 996,08		8 847,22
4041	Fournis immob			1 059 655,12	1 059 655,12			1 059 655,12	1 059 655,12		0,00
40471	Fournis immob - retenues de garantie		32 618,32	29 843,32	12 724,68			29 843,32	45 343,00		15 499,68
4047	Sous Total compte 4047		32 618,32	29 843,32	12 724,68			29 843,32	45 343,00		15 499,68
404	Sous Total compte 404		32 618,32	1 089 498,44	1 072 379,80			1 089 498,44	1 104 998,12		15 499,68
40	Sous Total compte 40		45 850,55	2 048 647,30	2 027 143,65			2 048 647,30	2 072 994,20		24 346,90
4111	Redevables - amiable	16 231,55		23 682,49	35 571,30			39 914,04	35 571,30	4 342,74	
4116	Redevables - contentieux	55 051,88		6 147,70	22 817,95			61 199,58	22 817,95	38 381,63	
411	Sous Total compte 411	71 283,43		29 830,19	58 389,25			101 113,62	58 389,25	42 724,37	
4141	Locataires acquéreurs locat - amiable	4 063,00		21 792,92	24 526,62			25 855,92	24 526,62	1 329,30	
4146	Locataires-acquéreurs locat contentieux			1 650,00	554,80			1 650,00	554,80	1 095,20	

Le sous total du compte 40 au niveau du solde créditeur correspond aux « restes à payer » vu initialement sur le bilan synthétique du compte de gestion. A ce niveau, vous avez des précisions sur la teneur de ces restes à payer.

EX : ici, le compte 40471 est crédité du montant de la retenue de garantie pratiquée lors du règlement des travaux. Il est débité par le crédit du compte au Trésor lors de la libération de la retenue de garantie.

Le sous total du compte 41 au niveau du solde débiteur correspond aux « restes à recouvrer » vu initialement sur le bilan synthétique du compte de gestion. A ce niveau, vous avez des précisions sur la teneur de ces restes à recouvrer. EX : ici, le compte 4116 indique le montant des sommes à recouvrer sur lesquelles la collectivité est en phase contentieuse (créances dues antérieures à l'exercice en cours)

2.4 Le compte de gestion : Balance réglementaire des Comptes du Grand Livre

Numéro de Compte	Libellé de compte	Balance d'entrée		Opérations non-budgétaires		Opérations budgétaires		Totaux		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
5412	Disponibilités régisseurs de recettes	75,00						75,00		75,00	
541	Sous Total compte 541	75,00						75,00		75,00	
54	Sous Total compte 54	75,00						75,00		75,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			1 130 285,53	1 130 285,53			1 130 285,53	1 130 285,53		0,00
584	Encaissements chèques par lecture opt			15 334,75	15 334,75			15 334,75	15 334,75		0,00
5872	Compte pivot - Admission en non valeur			1 286,82	1 286,82			1 286,82	1 286,82		0,00
587	Sous Total compte 587			1 286,82	1 286,82			1 286,82	1 286,82		0,00
58	Sous Total compte 58			1 146 907,10	1 146 907,10			1 146 907,10	1 146 907,10		0,00
	Total classe 5	1 001 426,52		5 412 957,18	5 302 654,31			6 414 383,70	5 302 654,31	1 111 729,39	
60611	Achts non stkés fournir					46 359,56		46 359,56		46 359,56	

Le solde de la classe 5 correspond à la trésorerie nette ressortant de l'opération
Fonds de roulement – besoin en fonds de roulement = trésorerie nette

(capitaux propres+dettes à long terme+provisions)-immobilisations = FR = 1 149,42 KE

(Stocks + créances+cpte de régul)-(dettes fournisseurs+DCT+cpte de régul) = BFR 37,69 KE

FR – BFR = 1 149,42-37,69 = 1 111,73

Une trésorerie en baisse constante sur plusieurs exercices est un signal d'alerte (à nuancer s'il y a un pilotage volontaire en trésorerie 0 via une ou plusieurs lignes de trésorerie.)

3- LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Le CFU s'inscrit dans une démarche cohérente d'amélioration globale de la qualité des comptes définie par le Comité de fiabilité des comptes locaux.

Après une phase expérimentale jusqu'en 2023, le CFU a vocation à devenir le cadre de présentation des comptes locaux à partir de l'exercice 2024, si le législateur le décide ainsi.

⇒ Le Gouvernement rendra au Parlement un rapport sur l'expérimentation au plus tard le 15 novembre 2023.

Le CFU et le rapport sur le CFU, composant un bloc cohérent, participeront avec les données ouvertes (« open data ») à moderniser l'information financière.

Extrait du sommaire du CFU M57 nature (partie I)

I. Informations générales et synthétiques		
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur
B1	Présentation générale du compte financier – Vue d'ensemble	Ordonnateur
B2	Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice	Ordonnateur
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur
C1	Détail des restes à réaliser – Dépenses	Ordonnateur
C2	Détail des restes à réaliser – Recettes	Ordonnateur
D	Bilan synthétique	Comptable

3- LE COMPTE FINANCIER UNIQUE : des ratios rénovés

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	
3	Dépenses d'équipement brut / population	
4	Encours de dette / population (2)	
5	DGF / population	
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	
8	Taux d'épargne brute (Épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
9	Taux d'épargne nette (Épargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3)	
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3)	

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Capture d'écran

Conservation des ratios actuels de niveau de la M57,
 Confirmation du ratio de structure du taux d'épargne brute déjà prévu pour les métropoles,
 Introduction des ratios de capacité de désendettement et de taux d'épargne nette

3- LE COMPTE FINANCIER UNIQUE : une information regroupée, contrôlée et simplifiée

En synthèse, le CFU se veut **porteur de simplifications par rapport aux actuels comptes administratifs et comptes de gestion**, du fait de :

- la rénovation de la présentation de l'exécution budgétaire, qui supprime les doublons
- son caractère commun entre l'ordonnateur et le comptable
- sa dématérialisation complète
- l'introduction de contrôles de cohérence entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable
- la modernisation des ratios
- la simplification des états annexés (par rapport aux anciennes annexes du compte administratif)

VOS QUESTIONS

N'hésitez pas à contacter l'équipe !

Philippe BONNAUD

Chargé de mission

Responsable de l'organisation
de la formation

philippe.bonnaud@cfmel.fr

Sophie VAN MIGOM

Directrice

Responsable du conseil
juridique

sophie.van-migom@cfmel.fr

Sylvie CALIN

Formatrice

Responsable du conseil en
finances publiques

sylvie.calin@cfmel.fr

04 67 67 33 73

07 49 26 43 68

Audrey HERY

Secrétaire

audrey.hery@cfmel.fr

Zohra MOKRANI

Assistante juridique

zohra.mokrani@cfmel.fr

Accueil

téléphonique :

04 67 67 60 06

Courriel :

cfmel@cfmel.fr

Télécopie:

04 67 67 75 16

Le site internet:

www.cfmel.fr

Calendrier des formations
Inscription en ligne

Consultation de supports de formation et des bonus dans l'Espace
membre :

Pour obtenir vos identifiant et mot de passe, adressez vous au
secrétariat de votre commune ou à l'adresse dpo@cfmel.fr